

Désignation de l'entrepri397 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	immobilisations corporelles*			028	6 408 706	030	209 888	6 198 818	5 734 196		
	immobilisations financières* (1)			040		042					
	Total I (5)			044	6 408 706	048	209 888	6 198 818	5 734 196		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068	39 686	070		39 686			
		Autres* (3)		072	20 404	074		20 404	1 142 715		
	Valeurs mobilières de placement			080		082					
	Disponibilités			084	345 566	086		345 566	996		
	Charges constatées d'avance*			092	20 894	094		20 894			
	Total II			096	426 550	098		426 550	1 143 712		
	Total général (I + II)			110	6 835 255	112	209 888	6 625 368	6 877 908		
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 667	1 667	
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées*							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		652 993	652 993		
	Report à nouveau							134	(58 269)	(34 802)	
	Résultat de l'exercice							136	(73 167)	(23 467)	
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	523 224	596 391	
Provisions pour risques et charges							154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	314 999	284 748	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169		5 787 145	5 996 769		
	Produits constatés d'avance							174			
	Total III							176	6 102 144	6 281 517	
	Total général (I + II + III)							180	6 625 368	6 877 908	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	5 626 338
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 397 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires		209				210				
	Production vendue	biens			215				214	289 961			
		services*				217				218	7 308		
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production						222				
	Production immobilisée*								224	606 303			
	Subventions d'exploitation reçues								226				
	Autres produits								230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232	903 572			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234			
	Variation de stock (marchandises)*									236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)									238	606 303		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*									240			
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :			immobilier :				242	61 530	23 466	
	Impôts, taxes et versements assis		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*			243	6 555			244	6 555		
	Rémunérations du personnel*									250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252			
	Dotations aux amortissements*									254	209 888		
	Dotations aux provisions									256			
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				262	1		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260							
	Total des charges d'exploitation (II)									264	884 276		23 467
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	19 296		(23 467)
	Produits financiers (III)									280	53 933		
Produits exceptionnels (IV)									290				
Charges financières (V)									294	146 396			
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347				300				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348								
Impôts sur les bénéfices* (VII)									306				
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)									310	(73 167)		(23 467)	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2							312		314	73 167	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*									316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318			
	Provisions non déductibles*									322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)									324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport									998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport									999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986			ZFU - TE (44 octies A)		987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			JEI (44. sexies A)		989					
	ZRD (44. terdecies)		127			ZRR (44. quindécies)		138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991			Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992										
	ZFANG 44 quaterdecies		345			Investissements outre-mer		344		350			
	Créance due au report en arrière du déficit							346					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)							655					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)							643					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)							645					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)							647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)							648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)							641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)							990					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)							649					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*									Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)									356			
	Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I									Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370		372	73 167

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		397 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commerciaux	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	6 408 706	444		446	6 408 706		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 734 196	472	(5 734 196)	474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	5 734 196	492	674 509	494		496	6 408 706		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	209 888	534		536	209 888		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	209 888	574		576	209 888		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme * (5)	Long terme					
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2023

Désignation de l'entreprise : 397 ENERGY

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Report du total des extensions		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	58 269
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	58 269
Déficits de l'exercice	860	73 167
Total des déficits restant à reporter	870	131 436

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 696
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

Désignation de l'entrepri397 ENERGY

Néant

Adresse de l'entreprise 75 Allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

								Exercice N clos le 30/06/2023		Exercice N-1	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	immobilisations corporelles*				028	6 408 706	030	209 888	6 198 818	5 734 196	
	immobilisations financières* (1)				040		042				
	Total I (5)				044	6 408 706	048	209 888	6 198 818	5 734 196	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements en cours de production*			050		052				
		Marchandises *			060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés			068	39 686	070		39 686		
		Autres* (3)			072	20 404	074		20 404	1 142 715	
	Valeurs mobilières de placement				080		082				
	Disponibilités				084	345 566	086		345 566	996	
	Charges constatées d'avance*				092	20 894	094		20 894		
	Total II				096	426 550	098		426 550	1 143 712	
	Total général (I + II)				110	6 835 255	112	209 888	6 625 368	6 877 908	
PASSIF								Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*							120	1 667	1 667	
	Écarts de réévaluation							124			
	Réserve légale							126			
	Réserves réglementées*							130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		652 993	652 993		
	Report à nouveau							134	(58 269)	(34 802)	
	Résultat de l'exercice							136	(73 167)	(23 467)	
	Subventions d'investissement							137			
	Provisions réglementées							140			
	Total I							142	523 224	596 391	
Provisions pour risques et charges							154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*							166	314 999	284 748	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169		5 787 145	5 996 769		
	Produits constatés d'avance							174			
	Total III							176	6 102 144	6 281 517	
	Total général (I + II + III)							180	6 625 368	6 877 908	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	5 626 338
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) IGFIP N° 2033-B 2023

Désignation de l'entreprise 397 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210					
	Production vendue	biens			215		214	289 961					
		services*			217		218	7 308					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée*						224	606 303					
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230						
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	903 572				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234				
	Variation de stock (marchandises)*								236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238	606 303			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*								240				
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :			242	61 530		23 466		
	Impôts, taxes et versements assim		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	6 555		244	6 555				
	Rémunérations du personnel*								250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252				
	Dotations aux amortissements*								254	209 888			
	Dotations aux provisions								256				
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	1				
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
	Total des charges d'exploitation (II)								264	884 276		23 467	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	19 296		(23 467)	
Produits financiers (III)								280	53 933				
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges financières (V)								294	146 396				
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)								306					
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310	(73 167)		(23 467)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2						312		314	73 167		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*								316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318				
	Provisions non déductibles*								322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)								324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986		ZFU - TE (44 octies A)	987			342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992										
	dont divers	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344			350			
		Créance due au report en arrière du déficit											
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)											
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)											
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)											
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)											
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)											
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)											
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)											
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)												
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS AN*								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	352		354	73 167
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)								356				
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :					360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION I								Bénéfice col. 1, Déficit col. 2	370		372	73 167	

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS
PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2023

Désignation de l'entreprise :		397 ENERGY								Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	6 408 706	444		446	6 408 706		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 734 196	472	(5 734 196)	474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	5 734 196	492	674 509	494		496	6 408 706		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	209 888	534		536	209 888		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	209 888	574		576	209 888		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou intégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	(1)	(2)	(3)	(4)	Court terme * (5)	Long terme					
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFIP N° 2033-D 2023

Désignation de l'entreprise : 397 ENERGY

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immo. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	
Report du total des extensions	
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-	780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	58 269
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	58 269
Déficits de l'exercice	860	73 167
Total des déficits restant à reporter	870	131 436

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
- dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	274	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	8 696
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

397 ENERGY
Société par actions simplifiée
Au capital variable de minimum 1.000 € et maximum 450.000 €
Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 678 617 RCS Montpellier
(« la Société »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le douze décembre à neuf heures,

Les associés de la société 397 ENERGY se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président,

Monsieur Gilles ATTOLINI étant désigné Président de séance,

La société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les présents procès-verbal et feuille de présence sont signés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le présent procès-verbal n'est valablement conclu entre chacun des associés que s'il est signé par toutes les associés présents ou représentés.

Chacun des associés conservera un exemplaire original du procès-verbal sur un support durable garantissant l'intégrité du procès-verbal.

Après que l'assemblée générale ait déclaré avoir pris connaissance ;

- 1) De l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Du rapport général du commissaire aux comptes,
- 3) Du rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 4) Du texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale lui donnant acte de cette déclaration, a pris les décisions relatées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- *Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Constatation de la fin de mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,*
- *Constatation de la fin de mandat du Commissaire aux Comptes suppléant,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de 73.167 € que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice..... -73.167 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10 % du capital social 0 €
- Le Solde, soit la somme de-73.167 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à -131.436 €.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, concernant les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune nouvelle convention au sens de l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique, constate la fin de la mission de Commissaire aux comptes titulaire de la société AXIOME AUDIT (SARL au capital de 36.552 €, immatriculée au R.C.S. Montpellier sous le numéro 332 835 131, domiciliée @7 Center – Immeuble l'@ltis – Bât G – 521 rue Georges Méliès – 34000 Montpellier, représentée par Monsieur Laurent PASTOU), et décide, en application de l'article L.823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la fin de la mission de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierrick BELEN (né le 2 septembre 1978 à Montpellier (34000), domicilié Le Triade 3 – 215 Rue Samuel Morse – 34965 Montpellier Cedex 2), et décide, en application de l'article L.823-3 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du

service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

Président de séance
Gilles ATTOLINI

DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...

Associé
URBASOLAR
Représenté par Gilles ATTOLINI

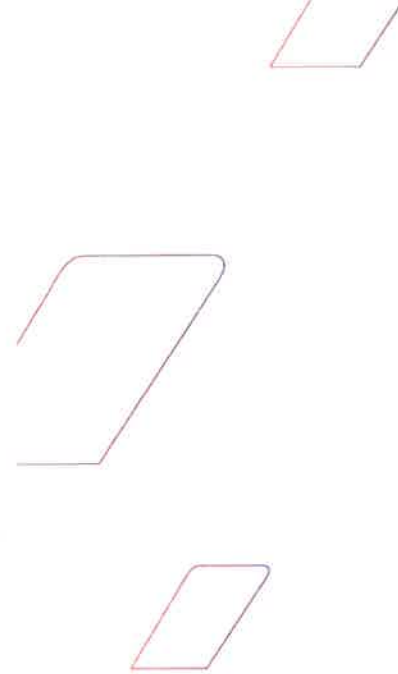
DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...

Associé
HOLDING ATLAS
Représentée par Gilles ATTOLINI

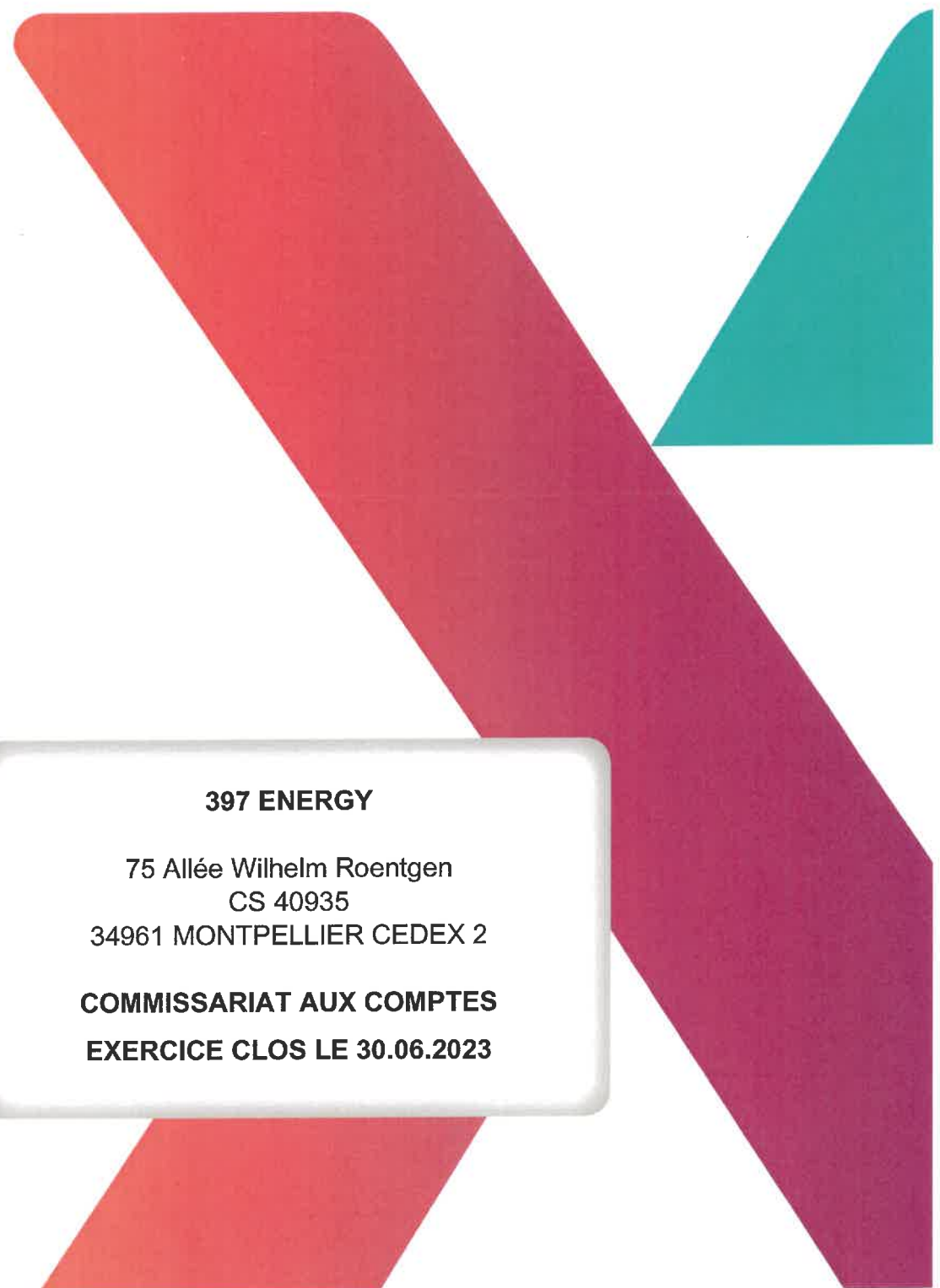
DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...

Associé
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 32
Représentée par Gilles ATTOLINI

DocuSigned by:
 Gilles Attolini
2E675B87BDAC4D9...



axiome



397 ENERGY

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

COMMISSARIAT AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 30.06.2023

MONTPELLIER 34000
521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble f@ids - bât G
ALES 30100
681 chemin du Mas de la Bedosse
PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex
Tél : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

397 ENERGY
SAS
au capital de 1 667 euros
529 678 617 R.C.S. MONTPELLIER

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

521, rue Georges Méliès - 67 Center - Immeuble Fédés - bôt G

681 chemin du Mas de la Bedosse

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél.: 04 67 15 89 35

axlomeaudit@axlomeassocies.fr

75 Allée Wilhelm Roentgen
CS 40935

34961 MONTPELLIER CEDEX 2

BILAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 397 ENERGY

Exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **397 ENERGY** relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 20 octobre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent PASTOU'.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent PASTOU

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	Brut	Amortissement	Net 2023	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 408 706	209 888	6 198 818	5 734 196
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	6 408 706	209 888	6 198 818	5 734 196
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 686		39 686	
Autres	20 404		20 404	1 142 715
Total des créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	345 566		345 566	996
ACTIF CIRCULANT (dont charges constatées d'avance)	426 550		426 550	1 143 712
Charges constatées d'avance	20 894		20 894	
TOTAL GENERAL	6 835 255	209 888	6 625 368	6 877 908

PASSIF	Net 2023	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 667	1 667
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	652 993	652 993
Report à nouveau	(58 269)	(34 802)
Résultat de l'exercice	(73 167)	(23 467)
Total situation nette	523 224	596 391
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	523 224	596 391
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	314 999	284 748
Autres dettes	5 787 145	5 996 769
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	6 102 144	6 281 517
TOTAL GENERAL	6 625 368	6 877 908

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 836 131 00076 - APE: 6920Z

Société : 397 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

RESULTAT COMPTABLE		Net 2023	Net N-1
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		289 961	
Production vendue de services		7 308	
Production stockée			
Production immobilisée		606 303	
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		903 572	
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		606 303	
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier	61 530	23 466
	dont crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP, CFE, CVAE	6 555	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		209 888	
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger		1	
Dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.			
CHARGES D'EXPLOITATION		884 276	23 467
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 296	(23 467)
Produits et charges divers			
Produits financiers		53 933	
Produits exceptionnels			
Charges financières		146 396	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(73 167)	(23 467)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		DEFICIT
Réintégrations	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		73 167
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		73 167

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

L'exercice clôturé au 30/06/2023 comprend la période du 01/05/2022 au 30/06/2023.

Principes et conventions comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Importance relative,
- ✓ Continuité d'exploitation,
- ✓ Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices
- ✓ Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en immobilisations.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 96 550 €.

L'activité de la société consiste en l'exploitation de centrales photovoltaïques.
La centrale a été mise en service le 22 novembre 2022.

La centrale CS Lansac a été mise en service le 22/11/2022 pour une valeur de 6 408 705.63€ dont les modalités de décomposition et d'amortissements sont les suivantes :

- Composant n°1 : les panneaux pour une valeur de 5 916 993,79€, amortis sur 20 ans de façon linéaire
- Composant n°2 : les onduleurs pour une valeur de 491 711.84€, amortis sur 10 ans de façon linéaire

Le chiffre d'affaires de la centrale pour cet exercice est de 289 961€.

Evènements significatifs de l'exercice :

Les autres dettes s'élèvent à 5 787 145 € dont 5 626 338 € concernent les comptes courants des sociétés URBASOLAR et HOLDING ATLAS (prêt intragroupe tranche A + tranche B) et 148 270 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

Un prêt intragroupe entre la Holding ATLAS et ses filiales, dont fait partie la société 397 Energy, a été signé le 27/11/2020 en présence de la Caisse d'Epargne CEPAC.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ». Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation a eu lieu dans des conditions normales et l'activité n'a pas été impactée.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de la société ni sur la valeur de nos actifs.

L'exercice clos le 30 juin 2023 a une durée de 14 mois, couvrant la période du 1^{er} mai 2022 au 30 juin 2023. Pour rappel, l'exercice précédent avait une durée de 12 mois. Pour cette raison, la comparabilité des comptes n'est pas possible.

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de la mise en équivalence.

Evènements post clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 11/08/2023.

A la date d'établissement des comptes, la poursuite du conflit et le contexte inflationniste qui perdure n'ont pas eu d'incidence significative pour la société.

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et au contexte inflationniste, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêt des comptes.

Engagements hors bilan :

Le contrat de prêt intragroupe entre la Holding ATLAS et ses filiales, dont fait partie la société 397 Energy a été consolidé le 30/06/2023. Il s'élève à : 240 036 781,82 €

Ce prêt intragroupe est assorti des engagements suivants :

- Gage sans dépossession portant sur les équipements, matériels, installations composant la centrale
- Nantissement de créances portant sur les créances que l'emprunteur détient ou viendrait à détenir au titre :
 - o De tout contrat de complément de rémunération ou tout contrat d'achat
 - o De tout contrat d'agrégation
 - o De tout contrat EPC
 - o De tout contrat de maintenance
 - o De tout remboursement de TVA par le trésor public
 - o De toute police d'assurance conclue ou à conclure.
- Nantissement du solde du compte d'exploitation de la société de projet.

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Société : 397 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. Techniques, matériel et outillage industriels		6 408 706		6 408 706
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	5 734 196	(5 734 196)		
Total des immobilisations corporelles	5 734 196	674 509		6 408 706
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 734 196	674 509		6 408 706

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début 2023	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. Techniques, matériel et outillage industriels		209 888		209 888
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles		209 888		209 888
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		209 888		209 888

Société : 397 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début 2023	Augmentation	Diminution	Montant fin 2023
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Aitls - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 69 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

DEPRECIATIONS

Dépréciations	Montant début 2023	Dotations	Reprises	Montant fin 2023
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Sur stock et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

Société : 397 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	2023	2022
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	39 686	
Autres créances	8 770	
Total créances	48 456	
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	48 456	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2023	2022
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 691	1 464
Dettes fiscales et sociales	6 555	
Total dettes d'exploitation	15 246	1 464
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	148 270	32 915
Total dettes diverses	148 270	32 915
Autres		
	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Total autres dettes		
TOTAL	163 516	34 379

Société : 397 ENERGY

Exercice du 01/05/2022 au 30/06/2023

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Exercice N-1
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	60 089	60 089		1 142 715
Charges constatées d'avance	20 894	20 894		
TOTAL DES CREANCES	80 983	80 983		1 142 715

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Exercice N-1
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	314 999	314 999			284 748
Autres dettes	5 787 145	465 682	873 937	4 447 526	5 996 769
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	6 102 144	780 681	873 937	4 447 526	6 281 517

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
Total charges différée				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
Total frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts :				
Total frais d'émission d'emprunts				
Charges à étaler :				
Total charges à étaler				
TOTAL				

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	

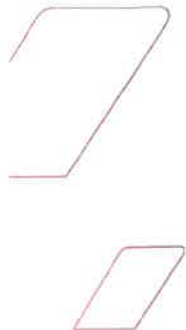
AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

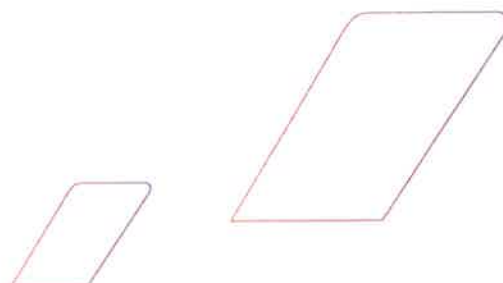
Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 667			1 667	1
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 667			1 667	1

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	3 103
Autres honoraires	
TOTAL	3 103



axiome



Just Happen

AXIOME AUDIT

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiomeassocies.fr

Membre INDEPENDENT



DIFFERENCE



AFNOR CERTIFICATION